





## DEMANDE D'AIDE FINANCIERE 2022

(à compléter par les familles à partir du 30 septembre 2022 et à retourner au GIP Politique de la ville TLP, 30 avenue St Exupéry à Tarbes)

# BANQUE CULTURE

Les chèques vacances sont délivrés dans la limite du stock disponible  
Une seule activité est financée par enfant et par an dans le cadre du dispositif  
d'aide à la pratique sportive/culturelle

Nom de l'enfant : ..... Prénom : ..... Sexe :    

Date de naissance : ..... Age : .....

Adresse des parents (complète) : .....

Téléphone fixe des parents : ..... Portable des parents : .....

Activité Pratiquée : .....

Nom de l'association culturelle : .....

Tél. association : ..... E-mail association : .....

L'association est-elle affiliée à l'Agence Nationale des Chèques vacances (ANCV) :  OUI  NON

Les associations culturelles qui souhaitent faire bénéficier de ce dispositif à leurs adhérents devront être conventionnées par l'ANCV (contact ANCV : 0 969 320 616 ou [www.ancv.com](http://www.ancv.com)).

### PHOTOCOPIES A FOURNIR LORS DU DEPOT DE DOSSIER

1. Notification du quotient familial inférieur à 700 avec la date de naissance des enfants (à demander à la CAF ou à télécharger sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr))
2. Attestation d'inscription délivrée par l'association culturelle précisant le montant annuel de la cotisation
3. Une enveloppe timbrée à l'adresse des parents

Avez-vous bénéficié d'une aide au titre du dispositif Banque Culture en 2021 ? : oui  non

Fait à Tarbes, le

Signature (obligatoire)

Contact : Marie Christine VAZQUEZ Tél. : 05-62-53-34-37 E-mail : [mariechristine.vazquez@gip65.fr](mailto:mariechristine.vazquez@gip65.fr)